



Droit de garde suite jugement

Par **Emi07**, le **05/08/2025** à **18:32**

Bonjour

Je suis séparée du père de ma fille depuis 2021. Suite au jugement rendu en 2022 j'ai obtenue la garde de ma fille et lui un droit de visite et d'hébergement classique. Chaque année je sais qu'il part au Portugal son pays d'origine sans m'en informer mais je peux pas le prouver. Début juillet je suis partie en Espagne en séjour d'une semaine avec ma fille pendant mon temps de garde

Peux il porter plainte contre moi pour ne pas l'avoir prévenu?

Par **Yapasdequoi**, le **05/08/2025** à **20:01**

Bonjour,

Que ce soit le père ou la mère, ils ont chacun le droit d'emmener l'enfant n'importe où dans le monde pour des vacances, sans devoir en informer l'autre parent.

Il n'y a que le changement définitif de résidence qui impose de le notifier suffisamment à l'avance à l'autre parent.